

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2018 – 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le 14 septembre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 7 septembre 2018.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Nathalie BURFIN - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET - Melvyn GIRAUL - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

Jocelyne DESCOLLONGES et Noël CATHELIN sont élus secrétaires de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident le compte rendu de la séance du 15 juin 2018.

II – FINANCES COMMUNALES

- M. le Maire communique aux conseillers municipaux les situations budgétaires au 14/09/2018 des budgets : principal, assainissement, eau potable. Il revient aux conseillers municipaux d'en prendre connaissance et de formuler, si besoin, leurs réflexions et/ou leurs questionnements lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Par délibération le conseil municipal valide les décisions modificatives (DM) portant sur le budget assainissement.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

1° Effectif à la rentrée

83 élèves répartis sur 4 classes. Prévision de 3 départs imminents.

2° Dysfonctionnement du ramassage scolaire lors des premiers jours

Situation dépendant des services de la RDTA, en relation avec les services du Département gérée par ces services.

Une semaine avant la mise en service, des adjoints de la mairie avaient alerté les services de la RDTA d'une probable insuffisance des moyens mis en place.

3° Accueil périscolaire

Un courrier de parents contestant un point du nouveau règlement portant sur les ouvertures pour accès et sorties a été communiqué aux élus.

La mesure prise, de fixer des horaires d'accès précis en dehors desquels l'accueil n'est pas possible répond aux contraintes organisationnelles du service public instauré par la commune. Le service juridique, auquel adhère la commune, rappelle que les services de cantine et d'accueil périscolaire constituent des services publics à caractère facultatif relevant de la seule responsabilité du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le point du nouveau règlement.

4° Installation des abris bus

Les travaux préparatoires sur les 3 emplacements (Rix – le Trieu – le Centre de Secours) étant réalisés, l'installation se fera sur la semaine 39.

Les travaux connexes (signalisation verticale et passage piétons) suivront.

5° Transfert du point de ramassage des élèves sur le bourg

Pour mieux assurer la sécurité lors des opérations arrêts/départs/arrivées des bus desservant les différentes destinations, il apparaît approprié de transférer le « **point de ramassage de la mairie** »

sur la place de l'ancienne gare. Le conseil municipal adhère à cette démarche. Les services assurant les transports ont été consultés. Dans l'attente de leur réponse. L'implantation d'un abri bus, adapté au nombre d'élèves, est à l'étude. Dès la mise en place réalisée, l'organisation du ramassage, avec la partie information, sera enclenchée.

6° Accueil en maternelle en cours d'année scolaire des enfants ayant atteint 3 ans

Demande, se référant l'article L 113-1 du code de l'éducation, formulée par un parent.

Sur la base de cet article : tout enfant devrait pouvoir être accueilli ; un dialogue préalable entre les parents et la direction de l'école est préconisé. Les services de l'EN seront consultés par la directrice d'école.

7° Fréquentation piscine

Sur l'année scolaire 2018/2019 toutes les classes de Lhuis participeront à 10 séances de natation scolaire, sur la période du 10 janvier au 29 mars. Afin de limiter les temps de transport l'option piscine de Morestel a été privilégiée.

Les coûts de fréquentation de la piscine seront portés par la commune. Les coûts de transport seront pris en charge par la CCPA, après paiement initial par la commune.

Les modalités de fréquentation et d'accompagnement par les parents seront communiquées aux parents par la directrice d'école.

IV – RESSOURCES HUMAINES- PERSONNEL

Un agent a suivi une formation « habilitation électrique »

V – URBANISME

1° POS- PLU

Le compte rendu de la réunion de travail du 9 août 2018 consacrée à la suite du travail sur le règlement écrit, du PLU en révision a été communiqué aux conseillers et commenté.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

La 2^{ème} réunion publique portant sur la révision du POS/PLU se déroulera :

Vendredi 5 octobre 2018 à 19 heures – Salle polyvalente.

L'information de cette réunion sera diffusée par affiches apposées dans les lieux publics, les commerces et en différents lieux sur le bourg et les hameaux. Egalement mise sur le site de la mairie.

2° Instruction de documents d'urbanisme.

Depuis le début de l'année 20 DP et 5 PC ont été présentés.

3° Assainissement non collectif (ANC)

Dans le cadre de l'établissement, pour la révision du POS/PLU, du schéma d'assainissement, le cabinet Nicot a étudié les possibilités d'un assainissement collectif sur les hameaux de Millieu, de Rix, du Carre.

Selon les conclusions de ces études il apparaît que :

- pour Millieu : financièrement et techniquement, il n'est actuellement pas envisageable de s'orienter vers un assainissement collectif.
- pour Rix, financièrement et techniquement, il n'est actuellement guère envisageable de s'orienter vers un assainissement collectif.
- pour le Carre où la situation, de par la présence des nappes à faible profondeur, est la plus contraignante, un assainissement collectif réglerait globalement les problèmes.

Pour le financement d'une installation une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est généralement demandée à l'utilisateur. PFAC qui ne peut être supérieure à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'ANC (Assainissement Non Collectif).

Après débat le conseil municipal :

- se déclare favorable à étudier la possibilité de desservir le hameau du Carre par une installation d'assainissement collectif. Une réunion avec les usagers pour présenter les premiers aspects techniques, financiers et les charges répercutées à ceux-ci sera organisée par la municipalité.

- décide, sous réserve d'une présentation par le bureau d'études d'options techniquement et financièrement acceptables, de ne pas poursuivre l'étude d'un assainissement collectif sur le hameau de Rix.

VI – VOIRIE RESEAUX TRAVAUX DIVERS

1° Rampes des stations

Le changement des rampes des stations de lagunage a été mené à terme.

A envisager le curage des stations d'ici 2 à 3 ans. Le curage des lagunes est une démarche longue qui mobilise différentes compétences, des premières analyses de boues jusqu'au suivi agronomique des boues épandues.

Ainsi courant 2019 il y aura à lancer les consultations pour étudier tous les aspects de la démarche de curage des lagunes.

2° Travaux sur les voies (chemin de la Croisette à Rix notamment) et chemins ruraux

Restent toujours d'actualité.

Difficultés pour faire intervenir, dans la conjoncture actuelle, des entreprises de travaux publics.

3° cimetière

La reprise de concessions, pour laquelle la procédure a été lancée en 2013 et ayant été étalée pour des raisons financières sur 5 années, arrive à son terme.

Les réflexions sur les aspects entretien du cimetière (désherbage sans produit phyto) et accessibilité / cheminement sont à mener.

4° Travaux sur le réseau d'eau avec son volet établissement du schéma de défense incendie.

M. le Maire rappelle qu'il y a nécessité de renforcer les actions sur ces travaux.

5° Projet traversée du bourg

Réunion avec l'Agence Départementale d'Ingénierie le 5 septembre pour définir le contexte d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Par délibération le conseil municipal valide l'offre de l'Agence Départementale d'une AMO, pour le montage des dossiers de consultation de Maîtrises d'œuvre, pour un montant de 6 750 € TTC.

6° Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Lors de la séance du 15 juin 2018 du conseil municipal la possibilité d'une extinction nocturne de l'éclairage public avait été débattue.

Le compte-rendu diffusé mentionnait que si les administrés avaient un avis à émettre ils étaient priés de se rapprocher des services de la mairie.

A la date du 14/09 un (1) courrier d'administrés faisant part de réserve/opposition à l'extinction nocturne a été reçu en mairie. Lecture de ce courrier a été faite en séance.

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, de préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre les nuisances lumineuses. Il mentionne également que d'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heures à 6 heures dès que toutes les horloges astronomiques seront installées.

Cette démarche sera accompagnée d'une information à la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

7° Ecoulement/résurgence d'eau claire parasite à Saint-Martin

Depuis plusieurs mois il a été constaté la présence d'écoulement d'eau ressortant en surface sur la voirie de Saint-Martin.

Eau provenant probablement d'une conduite ancienne détériorée qui desservait en eau captée sur des sources proches, des lavoirs et fontaines du hameau. Conduite ne faisant pas partie du réseau d'eau potable sous gestion communale.

Si la situation restait en l'état il y aurait des risques de dégradation du revêtement de la voie et de glissades en hiver.

Un groupe d'élus ira sur place pour analyser avec les résidents du quartier et les propriétaires des sources, la configuration et les caractéristiques de ce réseau non répertorié à ce jour.

A réception de cette analyse il y aura lieu de définir les interventions éventuelles à mettre en œuvre sur ce réseau ; réseau d'eau non inclus dans le réseau sous gestion publique.

8° Déploiement de la fibre optique à Saint-Martin.

Le SIEA informe, qu'après diverses péripéties, toutes les habitations du haut de Saint-Martin sont éligibles à la fibre.

VII – BATIMENTS TERRAINS COMMUNAUX

1° Réaménagement de la salle polyvalente

Un groupe de travail a été constitué pour définir les besoins/orientations à prendre en compte. L'appel à une maîtrise d'œuvre suivra.

2° Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

M. le Maire informe l'assemblée que les services de la DDT (Unité politique de l'accessibilité) ont demandé un point de situation sur l'avancement des travaux.

3° Réfection de la toiture de l'église

Début des travaux le 20 septembre. Durée prévisionnelle 30 jours.

Après transmission d'une demande de subvention au Département, le vice-président chargé des aides aux communes a informé le Maire que le dossier était recevable au titre du fonds d'urgence et qu'il sera proposé.

au vote de l'assemblée départementale l'attribution d'une subvention de 4 658 € soit 15% des dépenses subventionnables.

4° Toitures bâtiments publics

Diverses interventions (démontages cheminées, remplacement chéneaux, etc...) seront à réaliser par l'entreprise de charpente lors de sa présence sur la commune.

5° Bâtiment des associations

- désordre/fissurations ont été signalés et constatés sur des plafonds de certaines pièces du rez de chaussée du bâtiment.
Contact sera pris avec des professionnels pour faire un diagnostic des travaux de première nécessité à réaliser.
- Le traitement/renouvellement de l'air (humide), dans certaines pièces, par des moyens adaptés aux besoins, est à étudier.

6° Aménagement de l'aire de jeux dans le jardin attenant à la place

Les travaux préparatoires de nivellement et d'engazonnement ont été réalisés.

Le dossier instruit par Melvyn Girault présentant plusieurs devis et options est communiqué aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir des équipements pour des enfants âgés de 3 à 12 ans pour un montant de 10 056 €
- Décide de confier à un prestataire spécialisé l'installation des jeux et la fourniture/pose d'un sol amortissant pour un montant de 8 364 € TTC.
- Prévision d'installation sur semaine 46.
- Après la phase installation l'accès à l'aire sera condamné pendant plusieurs semaines pour permettre un bon enracinement du gazon.

7° Accès wifi public

Présentation de l'offre.

Les experts en la matière indiquent qu'un tel équipement nécessiterait d'être desservi par la fibre optique. Ce qui n'est pas encore le cas sur la place de la mairie.

En l'état actuel le conseil municipal sursoit.

8° Coupes d'affouage en forêt communale

Sur la période 2018/2019 par manque de parcelles à couper, il n'y aura pas de lots d'affouage.

VIII – CCPA

1° OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Lancement sur le territoire de la CCPA de l'OPAH et mise en place de la plateforme de rénovation énergétique locale.

Des dispositifs d'aides aux travaux pour les logements (économie d'énergie, adaptation des logements des personnes âgées, etc...) ont été mis en place depuis le 1^{er} juin 2018.

Une réunion d'information sur la mise en place des aides aura lieu **mardi 16 octobre à 18h00 à la mairie de Serrières-de-Briord.**

2° BIT (Bureau d'Information Touristique) de Lhuis

Par délibération le conseil municipal approuve le procès-verbal de mise à disposition du local occupé par l'office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain (OTPBPA)

3° BIT de Lhuis

Le Bureau d'Information Touristique enregistre une faible fréquentation physique de touristes (personnes venant se renseigner à l'accueil du BIT).

Selon des études la fréquentation physique des OT et BIT est en baisse ; accentuée sur 2018 par l'incidence de la canicule.

Le vacancier d'aujourd'hui, internaute, équipé d'un smartphone, ayant préparé son périple sur internet est devenu plus autonome et délaisse la fréquentation des bureaux/offices d'information.

L'OT PBA prend en compte cette mutation et renforce ses actions sur l'accueil numérique et des accueils délocalisés (hors les murs) sur des événements ponctuels.

Cette nouvelle donne conduira probablement l'OT PBPA à se poser la question de la pertinence du maintien en activité de certains BIT de son territoire.

IX – SIVOM RCP

1° Ouverture du collège de Briord

- Cet établissement, tant attendu sur notre territoire depuis plusieurs dizaines d'années et pour la réalisation duquel les élus de l'ancienne communauté de communes RCP s'étaient durant la dernière mandature intensivement engagés, a ouvert début septembre.
- Le gymnase dont la construction et le financement principal incombaient au SIVOM RCP complète les installations du collège.

Le gymnase est ouvert aux associations du territoire de RCP. Les responsables d'associations intéressées voudront bien prendre contact avec le président du SIVOM (Maire de Serrières)

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

1° Elaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Conduite par le référent Jean-Jacques Landrieux, en relation avec la sous-préfecture.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune.

Il recense également les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

A cet effet 8 habitants qui disposent de moyens matériels (levage, treuillage, tracteur, remorque, tractopelle, pelle mécanique, camion, etc...) ont été sollicités pour être personne relais, personne ressource en cas de situation de crise de sécurité civile. Ces personnes ont donné leur accord et communiqué les moyens matériels disponibles.

L'élaboration de ce document se poursuit.

2° Elagage des arbres, arbustes, haies en bordure des voies publiques.

Rappel des articles de loi du code civil :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes, haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, véhicules et ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (électricité, téléphone, éclairage public)

En cas de non-respect des obligations du riverain, le Maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais dudit riverain, après mise en demeure.

3° bail de la cure

Par délibération le bail du bâtiment communal de la cure est renouvelé pour 6 ans pour un montant annuel de loyer de 406.36 €

4° signalisation routière (voir CR du 15/06)

En prolongement du point abordé lors de la séance du 15/06/2018 et suite au signalement de situations de risques aux embranchements des routes de la Manissière et du Golet, M. le Maire a signalé ces points au service des routes du Département. Communication de la teneur des échanges avec ce service aux élus. Echanges à poursuivre jusqu'à aboutissement satisfaisant.

5° Stationnements gênants sur les rues de la commune

Il est re-signalé en mairie des stationnements gênants répétés route d'Innimond et devant l'entrée principale de l'église (monument historique ouvert aux visiteurs)

Question que se pose l'assemblée : faudra-t-il, pour remédier au manque de civisme de certains automobilistes/habitants qui garent leur véhicule sans tenir compte de la gêne occasionnée, en arriver à mettre en place de multiples panneaux d'interdiction ou d'obstacles divers ?

Si les situations signalées devaient persister il faudra certainement opter pour la mise en place de tels équipements. A suivre...

6° vitesse élevée en traversée d'agglomération

Il est signalé en mairie des vitesses élevées de certains véhicules empruntant les routes/rues de la commune, notamment en sortie du haut du hameau de Millieu en direction de la route d'Innimond.

Idem que pour le point précédent : faudra-t-il mettre en place des obstacles divers avec de multiples panneaux de signalisation pour remédier au manque de civisme de certains automobilistes ?

7° Actes répétés d'incivilité

Ces derniers mois ont été signalés en mairie : des jardinières fleuries jetées au sol, les toilettes publiques dégradées, des poteaux/panneaux de signalisation routière pliés, des rodéos moto avec profusion de bruit, des rues/ruelles salies par des papiers/mégots jetés au sol. Appel est lancé aux parents pour certains faits concernant éventuellement leurs enfants.

La mairie fera appel à la BTC pour des actions de surveillance.

8° Opération de dégagement de véhicules ventouses

Par des actions conjointes de la municipalité et de la gendarmerie des véhicules ventouses, véhicules laissés « sans droit » sur l'espace public depuis des mois, ont été dégagés. Des opérations similaires seront à mener sur le centre du bourg et en tous lieux où de telles situations sont relevées.

9° Bail pour un pré communal

Par délibération il est accordé un bail de location d'un terrain de pâture de 66,34 ares situé à Charantonod Sud à M. Bruno Lambert. Montant du loyer annuel : 70 €.

XI – DIVERS

1° Colonne/benne de récupération de textiles usagés

Une colonne/benne -de l'association d'insertion Tremplin- sera installée, en relation à la CCPA, sur la place de l'ancienne gare, à côté des bennes de tri.

2° Vogue du 15 août 2018

La municipalité remercie tous ceux (forains, conscrits, bénévoles, commerçants, artisans, viticulteurs,...) qui ont apporté leur contribution au bon déroulement et à l'animation de la vogue 2018 sur l'espace public de l'ancienne gare.

3° Expositions programmées dans les bâtiments publics (annonces sur le site de la mairie)

- les guerres 14/18 et 39/45 à la bibliothèque municipale du 1^{er} au 4 novembre
- commémoration de la grande guerre 14/18
Salle polyvalente du 11 au 18 novembre
Avec des documents collectés/réalisés par les écoles du groupe scolaire de Lhuis et le groupe de travail formé d'élus et de bénévoles.

4° Courriers de remerciements

- de la Croix Rouge pour la subvention versée
- de la Frapna pour le prêt de la salle pour une session de formation sur les orthoptères.

5° Rapport annuel EDF relatif aux installations nucléaires de Creys-Malville

A été présenté à l'assemblée. Est tenu à la disposition du public.

6° Communiqué de presse sur le déploiement de la fibre optique

A été porté à la connaissance de l'assemblée.

Séance levée à 0h45

Compte rendu co rédigé par les secrétaires de séance et le Maire

Informations générales

OPAH

Réunion d'information

Présentation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et de sa plateforme de rénovation énergétique

le 16 octobre 2018 à 18h - Salle du conseil à la mairie de Serrières-de-Briord

L'objectif de la réunion est de vous présenter le dispositif d'aides aux travaux pour les logements sur les communes de la CCPA depuis le 1^{er} juin 2018.

**Le collectif Solidarité Migrants Bugey Sud
organise un apéro concert, animé par la troupe Lhuisarde « Le Piano Voyageur » et un
caricaturiste**

**Dimanche 04 novembre 2018
de 17h30 à 20h30 – Salle polyvalente**

**En présence de la famille irakienne accueillie à Millieu
Contact : denis.adam@lilo.org**